

École Saint-Fabien



6500, av. de Renty
Montréal (Québec) H1M 1M4
École : (514) 596-4883
SDG : (514) 596-4888
Site Internet : www.csdm.qc.ca/st-fabien

Conseil d'établissement

École St-Fabien

Le lundi 17 mai 2021

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée, prise des présences et vérification du quorum

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement (CE) 2020-2021, du 17 mai 2021 par vidéoconférence.

PRÉSENCES : Membres présents à la réunion

Équipe-école

Claudine Baril, directrice – présente
Philippe Lafrenière, directeur adjoint - présent
Kim Picard-Lavigne, enseignante – présente
David Côté, enseignant – présent
Marie-Claude Forget, enseignante - présente
Nadéra Ouferhat, enseignante - présente
Amélie Riopel, Technicienne SDG – présente
Pierre-Olivier Bourque-Jutras – présent

Parents

Pierre Paquette, président - présent
Marysol Breton, vice-présidente – présente
Mely Cung, secrétaire – présente
Samia Manneh, membre – présente
Long Vu, membre – présent
Claire Tamet, membre – présente
Représentante de la communauté
Julie Hornez, directrice des Loisirs St-Fabien– présente

Le quorum est atteint, l'assemblée a été ouverte à 18 h 31.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, tel que présenté par M. Pierre Paquette, est proposé par Mme Amélie Riopel et appuyé de Mme Marie-Claude Forget.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du 15 mars 2021

L'adoption du procès-verbal est proposée par Pierre-Olivier Bourque-Jutras et appuyée par Mme Marysol Breton.

Adopté à l'unanimité

Suivi du compte-rendu : retour sur le montant de 50,153\$ dans le fond 9 pour l'embellissement de la cour d'école. Le total correspond bien à la somme versée par le ministère et la CSSDM pour le projet.

M. Paquette fait un retour au sujet de la possibilité d'avoir une patinoire au parc Louis-Riel. Il a été informé qu'il est possible de faire une demande auprès de la ville pour l'installation d'une patinoire l'hiver sur le terrain de soccer. Cependant, si une patinoire est offerte à Louis-Riel, il ne peut en avoir une au parc Pierre-Bédard. Il est impossible d'avoir deux patinoires sur ce territoire restreint. Comme le parc Pierre-Bédard offre un pavillon pour mettre ses patins et que le terrain est un terrain vert, il est préférable de garder une patinoire au parc Pierre-Bédard. De plus, Mme Picard-Lavigne nous informe que les résidents utilisent le terrain de soccer de Louis-Riel en hiver pour y faire du ski de fond.

4. Période réservée au public

Question : Serait-il possible de demander au comité vert des pancartes près des portes de la cour pour rappeler aux parents d'éteindre le moteur de leurs voitures lorsqu'ils attendent leurs enfants?

Réponse : Un parent a informé l'école qu'il avait fait des démarches en ce sens auprès de l'arrondissement. M. Paquette va aussi faire des démarches de son côté.

5. Sujet de consultation

a. Un livre à moi TD

Mme Baril devrait recevoir sous peu le livre destiné aux élèves de 1^{ère} année et de la classe combiné 1^{ère}-2^{ème} année. Le titre du livre : L'anniversaire. Une lettre va accompagner le livre pour expliquer sa provenance. Il s'agit d'un livre accepté par la bibliothécaire. Mme Baril consulte les membres du CÉ et ceux-ci conviennent que la distribution du livre est une bonne idée.

b. Journée pédagogique du 23, 24 et 25 août.

Mme. Riopel a besoin de consulter les membres du CÉ pour ne pas ouvrir le service de garde du 23-25 août 2021. Le personnel aimerait utiliser ces journées en tant que journées de concertations pour organiser la rentrée scolaire. Après vérification, les années précédentes, environ 50-60 enfants étaient inscrits, mais seulement 30-35 enfants se présentaient. Mme Baril ajoute que la CSSDM recommande aux enseignants, enseignantes et éducatrices de se rencontrer pour préparer la rentrée. Un travail en équipe est nécessaire pour apprendre à se connaître ainsi que coordonner et organiser les locaux, etc.

Mme Mely Cung demande si l'année dernière il y a eu des plaintes de parents à cause de l'absence de SDG. Mme Baril dit que ce serait la 3^{ème} année consécutive que le service de garde serait fermé à ces dates et qu'aucun problème n'avait été soulevé.

M. Long Vu demande s'il y a déjà des parents intéressés. Mme Riopel dit qu'aucun sondage n'a été envoyé pour la rentrée, mais qu'en général, il n'y a pas beaucoup d'utilisateurs.

Le CÉ n'émet pas d'objection.

6. Sujets d'approbation

a. Liste des fournitures scolaires

La liste des fournitures scolaires a été transmise aux membres du CÉ. Les montants totaux sont similaires à ceux de l'année dernière. Pour l'instant, il n'y a pas de liste pour une classe combinée de 2^e-3^e, mais deux listes distinctes. Le poste sera à l'affichage les 1^{er} et 2 juin. Il sera demandé à l'enseignant qui aura choisi le poste de préparer une liste de fournitures pour cette classe et qui sera présentée à la rencontre du 7 juin.

Mme Marie-Claude Forget propose d'accepter la liste des fournitures scolaires, appuyé de M. Long Vu.

Adopté à l'unanimité.

b. Mise en œuvre des services complémentaires

M. Philippe Lafrenière détaille les services complémentaires pour les élèves ayant des besoins particuliers. Une première consultation a été faite auprès des enseignants en janvier. Cette consultation est refaite au mois d'avril une fois que les budgets de la prochaine année scolaire sont connus, dans le but de répondre le mieux possible aux besoins des élèves. Cette année, du tutorat a été offert. Il y a aussi du soutien linguistique pour accompagner les élèves de l'accueil. En 2021-2022 Saint-Fabien offrira aussi les services d'orthophonie 3 jours par semaine. Ces services sont offerts par bloc. Les services d'orthopédagogie sont offerts aussi par blocs pour l'équivalent de 2 postes à temps plein et une journée complète. Il y a aussi du dépistage scolaire. Pour ce qui est des services d'un psychoéducateur, Saint-Fabien bénéficiera d'un poste 5 jours semaine (temps plein) et de 2 postes de technicien en éducation spécialisé (TES) à temps plein. L'école a en place un processus de signalisation continue pour cibler les élèves qui ont besoin d'un service supplémentaire et révisé les plans d'intervention pour les élèves dits « à risque ».

Question : M. Long Vu demande si tous ces services sont présents seulement à cause de la Covid.

Réponse : Mme Baril dit qu'il y a seulement eu l'ajout du tutorat cette année en lien avec la pandémie. Les budgets pour ces services ont augmenté cette année, il a donc été possible d'avoir un TES supplémentaire.

Question de Mme Marysol Breton : Est-ce que le tutorat est offert à des élèves en particulier ou c'est à la demande des parents?

Réponse : Mme Baril répond que ce sont les enseignants qui identifient les élèves pouvant bénéficier du tutorat. Les enseignants doivent se porter volontaire pour effectuer le tutorat. Le service est offert d'abord aux élèves en situation d'échec en premier. Cette année, 15 à 17 élèves bénéficient du service.

Mme Claire Tamet propose d'accepter la liste des services complémentaires, appuyée de Mme Marysol Breton.

Adopté à l'unanimité

c. Programmation des journées pédagogiques au service de garde

La programmation des journées pédagogiques a été partagée avec les membres du CÉ. Il y a une alternance entre les sorties à l'extérieure et les journées à l'école. Mme Riopel informe le CÉ qu'il y aura du nouveau l'année prochaine, soit un service de garde physiquement actif. En effet, les journées du 1 novembre et 15 février seront organisées conjointement avec les enseignants en éducation physique avec une thématique axée sur le plein air.

Les enseignants auront aussi 2 jours de colloque en mars 2022. Le service de garde aimerait amener les enfants dans un camp de plein air incluant une nuit, les repas et les animations.

Julie Hornez aimerait qu'on s'assure d'être le plus inclusif possible pour les enfants dont les parents n'ont peut-être pas l'argent pour cette sortie. Elle suggère de voir si c'est possible de financer l'activité

autrement. Mme Riopel répond qu'ils ont déjà commencé à penser à des options. Par exemple, s'il y a le marché de Noël cette année, il pourrait y avoir un kiosque de vente de collations pour financer la sortie.

Mme. Nadéra Ouferhat propose d'accepter la programmation des journées pédagogiques, appuyé de M. David Côté.

Adopté à l'unanimité

d. Photos scolaires

M. Lafrenière propose deux options. Le premier, le studio La Pomme Verte qui était le fournisseur cette année. Bien que quelques petites erreurs soient survenues cette année (ex : titres en anglais), les photos ont été renvoyées et tout a été réglé rapidement. La date du 16 septembre est encore disponible et la compagnie offre des ristournes intéressantes pour l'école. La deuxième option est le studio la Boîte blanche. Elle offre moins de ristourne à l'école, mais ses prix sont sensiblement les mêmes pour les options de photos pour les parents. Seules des dates en novembre sont encore disponibles.

M. Paquette mentionne que l'école avait changé l'année dernière de fournisseur de la Boîte blanche à la Pomme verte, car certains parents s'étaient plaints et que la mosaïque, bien que très belle et moderne, n'était pas optimale (ex : proportions divergentes de la réalité et long format difficile à conserver dans un album standard). La date des disponibilités est aussi un facteur non négligeable.

Mme Mely Cung propose d'accepter l'offre de la Pomme verte, appuyée de M. Long Vu.

Adopté à l'unanimité.

7. Sujet d'information

a. Mesures alimentaires 2021-2022

Plusieurs écoles au CSSDM bénéficient des mesures alimentaires. Saint-Fabien reçoit le lait à l'école. Plusieurs indices de défavorisation sont utilisés dans le calcul. Saint-Fabien a un indice de faible défavorisation.

Les mesures incluent:

- Lait-école
- Collation Opération Solidarité : ne concerne pas Saint-Fabien.
- Aide alimentaire : mesure pour les collations
- Mesure alimentaire (repas à 1\$) : ne concerne pas Saint-Fabien.

Une proposition circule : maintenir le financement actuel des programmes de soutien alimentaire au CSSDM et modifier la répartition des sommes afin d'offrir une certaine souplesse locale dans le soutien alimentaire.

La présentation PPT sera envoyée aux membres du CÉ.

Mme Marysol Breton informe le CÉ qu'il existe un traiteur appelé « La cantine pour tous » où les parents payent selon leur moyen. Ceux qui payent le plein prix, financent les repas de ceux qui n'en ont pas les moyens. Mme Baril va s'informer sur ce traiteur.

Le CÉ a pris connaissance des mesures alimentaires 2021-2022.

M. Paquette mentionne aussi que le Comité Mercier-Ouest, quartier en santé (regroupement d'organismes) offre d'aider des élèves pour se procurer des fournitures scolaires. Le dépliant a été envoyé au CÉ. Mme Hornez informe que les Loisirs Saint-Fabien font partie de ce regroupement et qu'ils s'occupent de préparer des sacs à dos. L'année dernière 400 sacs à dos ont été offerts et cette année, ils s'attendent à en faire autant. L'information est partagée sur le site Facebook. Le regroupement récupère les listes de fourniture scolaires et demandent aux familles de s'inscrire (de la maternelle au secondaire) pour recevoir un sac à dos. M. Paquette aimerait qu'on en fasse la publicité dans l'hyperlien.

b. Réfection de la cour d'école

Mme Baril a fait un suivi auprès de la gestionnaire de projet qui dit toujours, au 6 mai, attendre la date de la plantation d'arbres.

Mme Tamet demande si la compagnie va venir arroser les arbres, car s'ils plantent les arbres très tard (presque en été), ceci peut causer des enjeux. Mme Hornez dit que les loisirs seront dans la cour d'école tout l'été et qu'elle pourrait éventuellement demander aux moniteurs de les arroser.

M. Long Vu rappelle que l'entrepreneur ne sera pas payé tant que les arbres ne seront pas plantés, donc il a une raison de venir les planter. M. Paquette mentionne qu'il y a peut-être aussi une clause de garantie pour les arbres prévue au contrat.

c. Calendrier scolaire

Mme Baril dit devoir consulter le personnel pour le calendrier scolaire, car il y a des changements de dernière minute faits par le ministère. Mme Baril va envoyer par courriel le calendrier dès qu'elle le reçoit pour préparer les journées du service de garde et les agendas. M. David Côté dit que la rencontre de consultation a lieu mercredi midi.

d. Covid-19

Il n'y a pas eu de cas chez les élèves de Saint-Fabien depuis la semaine de relâche.

Suivi sur les moniteurs de CO₂ : Des moniteurs de CO₂ ont été installés dans les 2 locaux qui dépassaient le 1000 ppm mais était en deçà du 1500 ppm recommandé. Dès que la mesure dépasse le 1500 ppm, un voyant rouge s'allume. L'école ouvre alors rapidement les portes et fenêtres pour aérer le local. Demain, à l'annexe, ces deux locaux seront retestés par le technicien. De plus, 2 autres locaux seront aussi testés. Il s'agit du local d'arts plastiques à l'annexe et celui de la classe de Mme Karell.

Proposition de Mme Claire Tamet d'avoir une boîte de recyclage de masques jetables. Elle informe le CÉ que la bibliothèque Langelier détient maintenant une boîte pour recycler les masques jetables usagés. Elle a identifié une compagnie qui demande 40\$ pour l'achat d'une boîte qui pourrait être installée à Saint-Fabien. M. Pierre-Olivier Bourque-Juras demande si on paye une seule fois pour la boîte ou après chaque ramassage. Il mentionne qu'il faut être vigilant, car certaines compagnies ne recyclent pas vraiment les masques par la suite et qu'il pourrait s'agir de frais récurrents pour le ramassage. M. Long Vu informe le CÉ que ce sujet a été dans les manchettes des journaux. Mme Baril indique que l'orientation du CSSDM est de ne pas participer. Des recherches avaient été effectuées auprès de 3 compagnies principales qui offrent le service, mais que les résultats ne sont pas concluant sur ce qui est fait avec les masques par ces compagnies. Mme Marie-Claude Forget indique aussi un problème de gestion ou de manipulation d'une seule boîte pour l'école. Mme Julie Hornez informe le CÉ que les Loisirs Saint-Fabien détiennent aussi une boîte de récupération de masque offerte par l'arrondissement. Mme Marysol Breton demande si on pourrait publiciser les endroits où l'on peut faire des dépôts de masques. M. Pierre Paquette mentionne qu'avec les informations actuelles, il est trop tôt pour accepter la proposition d'avoir une boîte de recyclage de masques jetables. Cependant, rien n'empêche de continuer à faire les recherches. Mme Claire Tamet demande s'il serait possible de mettre dans l'hyperlien le lieu des boîtes existantes. Elle s'occupera de remettre l'information sur Facebook. Si jamais il y a un intérêt de la part des enseignants pour participer à la récupération des masques, elle se porte aussi volontaire pour prendre les sacs de masques usagés le

vendredi et les apporter à la bibliothèque Langelier. M. Paquette demande à l'équipe-école de se pencher sur le sujet pour voir s'il y a un intérêt et ce point sera suivi au prochain CÉ.

M. Long Vu aimerait revenir sur l'ancien courriel du ministère au sujet de la ventilation. Il croit qu'un bon système de ventilation est nécessaire pour prévenir de prochaines pandémies et aimerait qu'on ne perde pas de vue ce point et que ça ne traîne pas comme le problème de plomb dans l'eau. Un bon système de ventilation est aussi utile pour d'autres contaminants que des virus, comme les moisissures ou l'amiante dans l'air. Il demande si le comité de parents s'en occupe. M. Pierre Paquette dit que le comité de parents a les mêmes préoccupations.

M. Long Vu demande si la classe à l'extérieur est plus utilisée maintenant qu'il fait beau. Mme Baril dit que pour l'éducation physique beaucoup d'efforts sont déployés par les professeurs d'éducation physique pour faire les classes à l'extérieur autant que possible, mais que ce n'est pas facile et demande beaucoup de préparation.

Mme Kim Picard-Lavigne dit que pour l'utilisation du gazebo extérieur, il arrive que deux classes se présentent en même temps et qu'il faut être conscient que les classes de maternelle sont à côté et que les fenêtres sont ouvertes. Il faut donc être conscient des autres et faire attention. M. Pierre-Olivier Bourque-Jutras mentionne que pour l'annexe, ils ont eu une session d'information du groupe GUEPE sur les diverses activités qui peuvent se faire à l'extérieur. Il voit aussi un élan des enseignants pour sortir à l'extérieur avec leurs élèves, avec ou sans cahiers au moins pour 2-3 visites en moyenne par semaine.

M. David Côté dit qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et qu'il ne faut pas mettre trop de pression pour aller trop souvent à l'extérieur pour ne pas freiner les efforts. Mme Marysol Breton dit bravo à toute l'équipe école. Elle mentionne que les enfants semblent enchantés.

8. Délégation

- a. Direction d'école : NIL
- b. Représentant(e) des enseignants : Mme Marie-Claude Forget mentionne qu'un total de 513\$ sera remis à Opération Enfants Soleil de la part de l'école Saint-Fabien dans le cadre de l'Opération tournesol. Mme Baril dit un bravo à deux classes ayant remporté (voir hyperlien d'avril pour le Défi OSEntreprendre, groupe 13) des prix « pousses verts ». M. Pierre-Olivier Bourque-Jutras mentionne qu'une de ses élèves sera au téléjournal de Radio-Canada pour la dictée PGL.

M. David Côté demande pour des approbations de sorties : Le 18 et 25 mai, les 2^e années iront en sortie au bois des pères. Le 20 mai, les 5^e années auront un atelier de mécanique de vélo suivi des 6^e années le 21 mai. Pour approbation M. Côté demande que le 26-27-28 mai soient des journées de randonnée à vélo au parc Bellerive pour les 6^e années. Le départ se fait à 8h30 à vélo par les pistes cyclables. L'organisme GUEPE fait ensuite des sessions de 2 heures de théorie à un groupe pendant que l'autre groupe fait 2 heures de pêche. Après le dîner, on inverse les groupes. Tous les frais seraient payés par l'école. Le 6-7-8 juin, les 5^e années auraient la chance de faire aussi une sortie de vélo au parc Bellerive. Pour les 3^e années, une sortie de trottinette est prévue au « skate parc » du parc Jean-Amyot. Le trajet se fait par la piste cyclable. Les 4^e années iront quant à eux au parc Jean-Milot. Pour les 1^e années, M. David Côté dit regarder les options. Pour les sorties à vélo des 5^e et 6^e années, il y aura une communication faite aux parents pour demander des parents accompagnateurs. Environ 2 parents sont nécessaires.

Pierre-Olivier Bourque-Jutras propose l'acceptation des sorties, appuyé de Long Vu.
Adopté à l'unanimité.

- c. OPP (Mme Claire Tamet): Mme Claire Tamet aimerait qu'une rencontre avec l'OPP ait lieu pour amener au prochain CÉ des propositions d'activités pour l'année prochaine. M. Long Vu demande si « Vélo Québec » avec son programme « cycliste averti » pourrait venir

faire des ateliers aux élèves de Saint-Fabien. M. David Côté indique qu'il s'était informé, mais que ce n'était pas possible cette année.

- d. Représentant du service de garde (Mme Amélie Riopel) : Mme. Amélie Riopel mentionne qu'il y a présentement 300 réguliers d'inscrits pour l'année prochaine et qu'il s'agit d'une augmentation comparativement à cette année. Mme. Riopel nous informe qu'elle quittera son poste qu'elle occupe présentement de manière intérimaire à la fin de l'année, car le poste a été comblé de manière permanente. M. Pierre Paquette désire qu'on souligne sa contribution à Saint-Fabien durant les dernières années au prochain CÉ.
- e. Représentante de la communauté (Mme Julie Hornez) : Les Loisirs Saint-Fabien préparent les camps de jour et sont à la recherche d'aide moniteurs et de moniteurs. Il y a plus de sites (d'école) cette année, soit 4 écoles pour donner le service. Les Loisirs ont obtenu des subventions de plusieurs organismes pour l'accueil des nouveaux arrivants. Il n'y a pas cette année de sorties de prévues, mais les animations se feront au centre ou dans les parcs environnants. EDUGOPRO offrira des ateliers à partir du 12 juillet à l'intérieur des camps de jour. L'UQAM viendra faire une étude sur la motricité des jeunes. Les préparatifs pour une session d'automne sont aussi débutés. Ce sera possiblement à l'extérieur et en ligne.
- f. Délégué du comité de parents : Deux documents ont été transmis par M. Pierre Paquette aux membres du CÉ. Le premier, il s'agit d'une demande de résolution en appui aux parents de l'école primaire Saint-Donat concernant la décision de suspendre les fonctions et pouvoirs de leur CÉ (voir Annexe 1). Le comité de parents a donné son appui et demande maintenant l'appui des autres CÉ. M. Paquette dit qu'il s'agit d'un sujet délicat, car il s'agit d'un conflit entre l'équipe-école et les parents du CÉ de Saint-Donat. Il ne serait pas pertinent pour notre CÉ d'appuyer. Mme Claire Tamet demande si normalement en cas de conflit, il n'y aurait pas la possibilité d'utiliser un médiateur. Mme Claudine Baril dit que plusieurs personnes ont été appelées à intervenir, mais qu'il n'y a toujours pas de solution dans ce conflit.

Les membres du CÉ de Saint-Fabien sont d'accord de ne pas s'immiscer dans le conflit.

Le deuxième document est un communiqué du comité des parents partagé par M. Paquette pour information. Il est intitulé : Les parents veulent participer à la gouvernance scolaire. Ce communiqué mentionne qu'il a été impossible, même après plusieurs délibérations, de trouver des membres bénévoles qui pouvaient siéger au niveau du CA. Le Comité de parents a dû se résigner à reconnaître qu'il lui serait impossible, dans les conditions actuelles, de désigner sereinement des bénévoles pour permettre une gouvernance stable du réseau scolaire public montréalais.

M. Pierre Paquette mentionne que le comité de parents continu de parler avec le ministère, mais qu'ils ne nommeront pas de représentants des parents sur le CA.

- g. Président : Remercie les membres du CÉ pour leur présence.

Varia

M. Pierre-Olivier Bourque-Jutras propose la levée de l'assemblée et Mme Marysol Breton le seconde.

Levée de l'assemblée à 20h42.

Pierre Paquette

Claudine Baril

Président du CÉ

Directrice

Annexe 1 :

Projet de résolution (conseil d'établissement)

Appui aux parents de l'école primaire Saint-Donat concernant la décision de suspendre les fonctions et pouvoirs de leur CÉ

PRÉAMBULE

À la suite d'un désaccord au sein du CÉ de l'école Saint-Donat qui a malheureusement dégénéré dans les derniers mois, les membres de l'équipe-école, dans une décision de toute évidence concertée, ont refusé de se présenter à trois rencontres consécutives du CÉ, amenant ainsi le CSSdM à suspendre les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement, en vertu de l'article 62 de la LIP. La situation a été exposée dans une [lettre explicative](#) envoyée aux parents de l'école par leurs représentantes et représentants sur le CÉ :

⇒ https://drive.google.com/file/d/18uGH5OARdpwZcxfH7x3d38_5pH_rQ3WE/view?usp=sharing

ATTENDU l'article 62 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), qui prévoit ce qui suit :

« Après trois convocations consécutives à intervalles d'au moins sept jours où une séance du conseil d'établissement ne peut être tenue faute de quorum, le centre de services scolaire peut ordonner que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement soient suspendus pour la période qu'il détermine et qu'ils soient exercés par le directeur de l'école » ;

CONSIDÉRANT la [situation décrite](#) de ce qui se passe à l'école primaire Saint-Donat ;

CONSIDÉRANT la décision de la direction générale par intérim du Centre de services scolaire de Montréal (CSSdM), annoncée le 6 avril 2021, de suspendre les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (CÉ) de cette école, en vertu de ce même article 62 ;

CONSIDÉRANT toutes les démarches entreprises par les représentantes et représentants des parents sur le CÉ de Saint-Donat, avec le soutien du Comité de parents des écoles de Montréal et de l'équipe du Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ), pour tenter de trouver une solution appropriée et positive à la situation décrite ;

CONSIDÉRANT que la [formation ministérielle obligatoire](#)¹ destinée aux membres des conseils d'établissement, ainsi qu'aux directions d'école, précise que chaque personne autour de la table doit pouvoir : « *s'affirmer clairement comme membre lorsqu'une décision doit être prise (favorable, défavorable, abstention ou dissidence), sans crainte de représailles et en assumant sa prise de position* » (nous soulignons) ;

¹ À la page 9 du *Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement. Volet 2 de la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement*, Ministère de l'Éducation, 2020 :

⇒ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Cahier_membre_direction_etablissement.pdf

CONSIDÉRANT le précédent que cette décision du CSSdM crée sur l'interprétation à donner à l'article 62, et à l'esprit à la source de cet article ;

CONSIDÉRANT enfin le préjudice ainsi porté à la capacité des parents et des autres membres de nos communautés scolaires à exercer leurs rôles et fonctions au sein de la structure de démocratie locale que sont les conseils d'établissement dans toutes les écoles du Québec ;

Il est PROPOSÉ, par _____, avec l'appui de _____, que le conseil d'établissement :

- APPUIE les représentantes et représentants des parents sur le CÉ de Saint-Donat dans les démarches qu'ils et elles ont entreprises ;
- DÉNONCE la décision prise par la direction générale par intérim du CSSdM de suspendre les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement de l'école Saint-Donat ;
- DEMANDE par conséquent, auprès du CSSdM, du ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, et de son Ministère, que cette même décision soit renversée ;
- et que la présente résolution soit également communiquée aux diverses associations de directions d'établissement, des directions générales, ainsi qu'à la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), de même qu'à notre comité de parents et au Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ).